

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

6. Convention de mise à disposition de salles entre la commune de Boisseuil et le Centre de Ressources Territorial Le Hameau du Buis.

Par délibération en date du 28 avril 2025, le conseil municipal a validé la mise à disposition de salles du
Presbytère au Centre de Ressources Territorial (CRT) Le Hameau du Buis pour l'exercice de son
activité.

Néanmoins, dans le cadre de travaux réalisés dans la maison des associations de la commune, il est
nécessaire de reloger la société locataire durant les travaux et la municipalité souhaite utiliser les salles
mises à disposition au CRT.

Le CRT pourrait être délocalisé durant ces travaux dans les bureaux situés au 1^{er} étage de la mairie ainsi
que dans la salle des mariages pour les réunions à partir du 16 mars jusqu'à la fin du mois de juillet en
fonction de la fin des travaux.

Une convention de mise à disposition pourrait être signée avec un loyer mensuel de 300 €
charges comprises.

A la fin des travaux, le CRT réintégrera les locaux du Presbytère de manière pérenne avec la signature
d'un bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles
concernant les locaux de la commune de Boisseuil avec le CRT Le Hameau du
Buis ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer le bail concernant les locaux du Presbytère avec le
CRT Le Hameau du Buis à la fin des travaux ainsi que tout document devant
intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune
de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

